

Publications des départements et des offices de la Confédération

Procédure de consultation

Département fédéral des finances

Programme d'allègement 2004 (PAB 04)

Le PAB 04 porte principalement sur les dépenses, que le Conseil fédéral a prévu de réduire par des coupes ciblées d'environ 1,5 milliard. Du côté des recettes, des suppléments de l'ordre de 100 millions devraient pouvoir être dégagés grâce à des contrôles renforcés en matière fiscale. A ces mesures s'ajoutent les réductions des dépenses de personnel, de biens et services et d'investissement prévues dans le cadre du programme d'abandon de tâches appliqué à tous les domaines (200 mio.). Au final, l'allègement budgétaire devrait s'élever à quelque 2 milliards en 2008.

Date limite: 20 novembre 2004

Les documents relatifs à la procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de: Administration fédérale des finances, Bernerhof, Bundesgasse 3, 3003 Berne
www.efd.admin.ch/d/dok/gesetzgebung/vernehmlassungen/2004/11/ep04.htm

9 novembre 2004

Chancellerie fédérale